

Fonction	Catégorie	Salaire forfaitaire	Annuités	Actuel	Points		Différence
				Pension brute mensuelle	Pension acquise par points 1 an	Pension brute mensuelle 1 mois	
Matelot/nettoyeur/garçon	4	21 012,23 €	12,5		5 253,06 €	437,75 €	
Second maitre/ouvrier/chef de rang	7	24 644,89 €	12,5		6 161,22 €	513,44 €	
Assistant pont/machine/hotel	10	28 807,76 €	12,5	1 800,49 €	7 201,94 €	600,16 €	1 551,35 € 86%
Lieutenant/officier mecanicien	12	33 955,26 €	12,5		8 488,82 €	707,40 €	
Second capitaine/mécanicien/commissaire	15	42 585,53 €	12,5		10 646,38 €	887,20 €	
Commandant/chef mécanicien	20	66 417,16 €	12,5	4 151,07 €	16 604,29 €	1 383,69 €	2 978,29 € 72%

Aujourd'hui la retraite est calculée sur le salaire forfaitaire de la catégorie sur les 36 derniers mois d'activité \*2% par nombre d'annuités (max 37,5 ans)

Demain si on reste sur le même taux de cotisations, pour une carrière parfaitement répartie entre les différents échelons hiérarchiques, cela conduirait à 14 % de baisse pour le personnel d'exécution et 28% pour les officiers

Dans la réalité, les disparités seraient encore plus fortes plus particulièrement pour le personnel d'exécution où les postes d'assistants sont beaucoup moins nombreux que les postes de base où l'on passe le plus de temps de sa carrière professionnelle

Quid des acquits avec 15 et 25 ans de cotisations? Malus si droits à pension complets acquis à 57,5 ans?

N/B : calculs effectués sans les bonifications pour enfants auxquels à droit le marin qu'il soit homme ou femme.

Simulateur simplifié CFE-CGC Marine